

Les Conditions générales Jims – BELGIQUE (ci-après les Conditions générales) définissent les droits et obligations entre Jims et le Membre. Les présentes Conditions générales s'appliquent à toute forme de services fournis par Jims, sauf indication expresse contraire. En s'affiliant à Jims ou en recourant aux services fournis par Jims, le Membre déclare avoir pris connaissance des Conditions générales et les accepter.

Les Conditions générales sont disponibles à tout moment sur le site www.jims.be ainsi que dans chaque Club.

Jims SA, portant le numéro d'entreprise 0423.644.035, RPM Bruxelles, et dont le siège social est établi à Belgique, 1500 Hal, Edingensesteenweg 196

NRG New Generation SA, portant le numéro d'entreprise 0545.977.663, RPM Bruxelles, et dont le siège social est établi à Belgique, 2900 Schoten, Zaatstraat 5

Jims fait partie de Colruyt Group.

DÉFINITIONS

Membre	Seules les personnes physiques âgées d'au moins 14 ans peuvent devenir membres de Jims et recourir à ses services.
Club	L'un des établissements de Jims offrant les services aux Membres.
Abonnement	Le contrat conclu par le Membre avec Jims, y compris les Conditions générales applicables. En s'affiliant, le Membre a le choix entre plusieurs formules d'abonnement. Les formules d'abonnement disponibles sont celles qui sont renseignées sur le site web et dans le club au moment de la conclusion du contrat ou de la modification d'un contrat conclu précédemment.
Abonnement à durée déterminée	Un Abonnement à durée déterminée est un Abonnement d'une durée fixe, par exemple d'un jour (pass journalier), d'un mois, de six mois ou de douze mois.
Abonnement à durée indéterminée	Un Abonnement à durée indéterminée est un Abonnement dont la date de fin est provisoirement inconnue. Cet abonnement débute pour · une durée minimale de 52 semaines (1 an) réparties sur 13 périodes de paiement de 4 semaines et une durée ultérieure indéterminée. Il s'agit de l'Abonnement à durée indéterminée sans option Flex. · ou une durée minimale de 4 semaines et une durée ultérieure indéterminée. Il s'agit de l'Abonnement à durée indéterminée combiné à une option Flex.
Option Flex	Option pouvant être souscrite dans le cas d'un Abonnement à durée indéterminée, dans le cadre de laquelle l'Abonnement peut être résilié à tout moment moyennant un délai de préavis de 4 semaines prenant cours le premier jour de la période suivante de 4 semaines après celle au cours de laquelle la résiliation a été notifiée à Jims.
Période de quatre semaines	Une période de quatre semaines pendant laquelle l'Abonnement est valable.
Cotisation de quatre semaines	l'indemnité à payer par le Membre par période de quatre semaines. Cette indemnité varie en fonction de la formule d'abonnement choisie.
Site web	Le site web www.jims.be ou tout autre site web lié aux noms de domaine de Jims
Colruyt Group	Toutes les entités juridiques liées à la SA Colruyt Group, dont le siège social est situé Belgique, Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, TVA BE0400.378.485, conformément à l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Objet :** Par les présentes Conditions générales, Jims vise à fournir au Membre toutes les informations essentielles sur les droits et obligations qui s'appliquent dans le cadre de ses services.
- Services :** Jims fournit des services de sport et de fitness dans les Clubs, sur certains sites extérieurs choisis par Jims et par le biais de l'application mobile.
- Inscription :** Les personnes âgées d'au moins 14 ans au moment de la souscription peuvent souscrire un Abonnement chez Jims. Les mineurs âgés d'au moins 14 ans ne peuvent souscrire un Abonnement que dans un Club (non en ligne), et ce, si un parent ou un tuteur est présent et a donné son accord explicite, sans équivoque et écrit. Dès l'âge de 18 ans, un Abonnement peut également être souscrit sur le Site web. Lors de son inscription, le Membre choisit (i) la formule d'abonnement et (ii) la durée de l'Abonnement (à durée déterminée ou indéterminée avec ou sans option Flex). La durée de l'Abonnement débute toujours le jour de sa conclusion, sauf indication contraire expresse.
 - Rétractation d'un Abonnement souscrit en ligne :** le Membre peut, uniquement s'il a souscrit l'Abonnement en ligne, se rétracter de l'achat en ligne dans les 14 jours calendriers suivant l'achat et sans spécifier de raison, par une déclaration sans équivoque, par e-mail à support@jims.be ou en complétant le formulaire type de rétractation qui est disponible sur le site web. Le délai de rétractation prend cours le jour suivant la conclusion en ligne de l'Abonnement. Si le Membre n'a pas recouru aux services de Jims pendant la période de réflexion de 14 jours calendriers, Jims rembourse les montants déjà payés par le Membre sur le même numéro de compte que celui avec lequel l'achat en ligne a été effectué (cf. l'article VI.51 §3 du Code de droit économique). Si le Membre a recouru aux services de Jims pendant la période de réflexion de 14 jours calendriers et que l'exécution du contrat de service a dès lors déjà débuté, Jims rembourse les montants payés, déduction faite de cette partie au prorata du service déjà fourni. Si le Membre a déjà bénéficié de la pleine exécution du service pendant le délai de réflexion, il ne peut plus invoquer le droit de rétractation.
- État de santé du Membre :** Pour pouvoir recourir aux services de Jims, le Membre doit être en bonne santé. Un Membre ne peut pas recourir aux services de JIMS si cela peut nuire à sa santé, sa sécurité et/ou sa condition physique. Un Membre ne peut pas recourir non plus aux services de JIMS s'il souffre d'une blessure, d'une infection ou d'une maladie contagieuse présentant le risque de nuire à la santé, à la sécurité et/ou à la condition physique d'autrui. Jims recommande qu'en cas de doute, le Membre demande l'avis d'un médecin.
- Accès aux Clubs :** Dès le début de l'Abonnement, le Membre a accès à tous les clubs situés sur le territoire belge, sauf indication contraire expresse. Les heures d'ouverture varient d'un Club à l'autre. Elles sont affichées de manière visible à proximité de l'entrée du Club et sont également disponibles sur le site web et l'application mobile. Jims a le droit de modifier les heures d'ouverture. Le fait qu'un Membre ne recourt pas effectivement aux services proposés par Jims pendant la durée de son Abonnement ne donne pas droit à un quelconque remboursement des frais d'inscription ou de la cotisation de quatre semaines, sauf dans les cas où cela est prévu légalement ou contractuellement.
 - Jeton d'accès :** sur présentation d'une pièce d'identité valable, le Membre reçoit un jeton d'accès, unique et strictement personnel, au Club après avoir souscrit un Abonnement. Le Membre peut choisir entre (1) une carte de membre physique ou un bracelet acheté(e) par le Membre dans un club ou (2) un code QR dans l'application mobile de Jims (sans frais). Ce n'est que sur présentation d'un jeton d'accès valable qu'un Membre se verra accorder l'accès aux Clubs qui lui sont accessibles et pourra recourir aux services de Jims. Le jeton d'accès n'est pas cessible à des tiers, ne peut pas non plus être prêté à des tiers et ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent. Le Membre reste à tout moment responsable de l'utilisation (abusives) du jeton d'accès. Si le Membre permet l'utilisation de son jeton d'accès par une tierce personne, Jims mettra fin à l'Abonnement du Membre avec effet immédiat, sans être redevable d'une quelconque indemnité. Jims a le droit d'effectuer des contrôles aléatoires à cet égard. En cas de perte ou de défectuosité du jeton d'accès sous la forme d'une carte de membre physique, le Membre doit acheter un autre exemplaire dans un Club, pour lequel le coût d'un nouvel exemplaire sera à nouveau porté en compte, ou peut opter pour l'option (sans frais) du code QR dans l'application mobile. En cas de perte, de vol ou d'utilisation abusive du jeton d'accès, toutes les obligations de paiement conformément aux Conditions générales restent inchangées. Quoi qu'il en soit, le Membre informera immédiatement Jims de la perte, de la défectuosité, du vol ou de l'utilisation abusive. Le jeton d'accès, sous quelque forme que ce soit, sera mis hors service dès que et tant que l'obligation de paiement n'est pas satisfaite. Dans ce cas, le Membre se verra également refuser l'accès aux Clubs, mais l'Abonnement restera d'application, avec les obligations de paiement et l'exigibilité des créances impayées qui en découlent.
- Cours collectifs :** Certaines formules d'abonnement permettent de participer à des cours collectifs. Jims est entièrement libre de déterminer l'offre et l'horaire des cours collectifs. Ils peuvent varier tout au long de l'année. La participation à un cours collectif doit être réservée par le biais des canaux en ligne prévus à cet effet ou dans le Club. Jims a le droit de modifier l'horaire et l'offre de cours collectifs. Le Membre conserve la possibilité d'annuler sa participation sans frais après une modification. Les changements d'horaire sont visibles sur le site web, dans le Club et sur l'application mobile, si bien que le Membre peut toujours consulter l'horaire correct. L'offre concrète et les horaires des cours collectifs ne constituent pas une condition essentielle de l'Abonnement pour le Membre. Un changement à cet égard ne peut donc pas entraîner automatiquement la résiliation immédiate de l'Abonnement. Si un Membre ne participe pas à un cours collectif après l'avoir réservé, il doit annuler son inscription au plus tard une heure avant le début du cours collectif. Si un Membre n'a pas annulé sa participation ou l'a annulée en retard à deux reprises, il ne pourra plus réserver de cours collectifs pendant 7 jours calendriers, à compter du jour suivant la constatation de la deuxième absence ou annulation tardive. Si le Membre est ensuite encore absent ou annule tardivement à deux reprises, il ne pourra plus réserver de cours collectifs pendant 14 jours calendriers. Chaque Membre peut avoir jusqu'à quatre réservations actives de cours collectifs en cours.
- Tarifs :** Les tarifs en vigueur des différentes formules d'abonnement sont toujours renseignés de manière claire et transparente sur le site web et affichés de manière visible dans les Clubs.
 - Tarif jeune - Pour les Abonnements à durée déterminée, le tarif jeune est valable pour les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 25 ans au moment de la souscription. Pour les Abonnements à durée indéterminée, l'application ou non du tarif jeune tient compte de l'âge atteint au moment de la mise à disposition de la domiciliation pour la cotisation de quatre semaines. Jims peut demander à tout moment au Membre une preuve de son âge. Dès que le Membre atteint l'âge de 25 ans, le tarif est automatiquement adapté au tarif applicable aux plus de 25 ans.
 - Frais d'inscription - Des frais d'inscription uniques sont toujours redevables dans le cas d'un Abonnement à durée indéterminée ou à durée déterminée, sauf indication contraire expresse (par exemple, pour des raisons de promotion). Lorsqu'un Membre met fin à un Abonnement et en souscrit ensuite un nouveau, les frais d'inscription sont de nouveau redevables.
- Moment et mode de paiement :** Pour un Abonnement à durée déterminée, les frais d'inscription et la cotisation sont toujours payés en une fois avant le début de la durée de l'Abonnement.

Pour un Abonnement à durée indéterminée, les frais d'inscription et la cotisation de quatre semaines sont toujours payés par domiciliation bancaire toutes les quatre semaines. En acceptant la domiciliation, le Membre autorise (a) Jims à envoyer des instructions au prestataire de services de paiement du Membre pour débiter le compte de ce dernier ; (b) le prestataire de services de paiement à débiter le compte du Membre selon les instructions de Jims. Le montant sera systématiquement débité par période de quatre semaines et au plus tard une semaine avant le début de la période suivante de quatre semaines. En cas d'Abonnement à durée indéterminée sans option Flex, une cotisation de quatre semaines sera débitée à 13 reprises, ce qui donnera lieu à une cotisation pour un total de 52 semaines. En cas d'Abonnement à durée indéterminée avec option Flex, la cotisation sera débitée tant qu'il n'est pas résilié. Le Membre s'engage à disposer à tout moment de fonds suffisants pour que le solde impayé puisse être débité correctement à chaque fois. En cas de refus ou d'échec de débit, des frais sont automatiquement imputés par l'institution bancaire pour tout refus ou échec. Ces frais sont intégralement ajoutés aux dettes en cours du Membre. Le montant de ces frais peut varier en fonction de l'institution bancaire dont relève le Membre.

Il est toujours préférable d'effectuer les paiements par voie électronique (les cartes de paiement acceptées sont affichées de manière visible dans le Club). Un refus de paiement en espèces est possible pour des raisons de sécurité temporaires. Jims a également le droit de refuser un billet si sa valeur est disproportionnée par rapport au montant à payer.

- Défaut ou retard de paiement :** Si Jims ne reçoit pas le paiement dans les délais ou dans son intégralité à la date d'échéance de la demande de paiement, un premier rappel sans frais est automatiquement envoyé au Membre. Après l'envoi du rappel au Membre, ce dernier dispose d'un délai de 14 jours calendriers pour payer sans frais supplémentaires. Ce délai prend cours le troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel. Ce dernier sera suivi d'un courrier si le paiement reste en souffrance. L'intérêt de retard maximal et l'indemnité forfaitaire maximale seront dus, de plein droit et sans autre mise en demeure, sur la dette totale, tel que prévu à l'article XIX.4 du Code de droit économique. En ce qui concerne l'intérêt de retard, cela signifie concrètement qu'il ne sera pas supérieur au taux d'intérêt de référence majoré de huit points de pourcentage tel que prévu à l'article 5, deuxième alinéa, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Cet intérêt sera calculé sur le montant restant dû. En ce qui concerne l'indemnité forfaitaire, cela signifie qu'elle sera déterminée comme suit : a) 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ; b) 30 euros majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le solde dû est compris entre 150,01 et 500 euros ; c) 65 euros majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2 000 euros si le montant dû est supérieur à 500 euros. Jims peut facturer les frais de rappel conformément à l'article XIX.2, §2, deuxième alinéa du Code de droit économique à partir de trois échéances non payées par année calendrier. En cas de montants impayés, Jims refusera l'accès au Membre dans tous les Clubs, et ce, tant que les montants impayés n'auront pas été réglés.

10. **Changement de la formule d'abonnement pendant la durée de l'Abonnement :** En cas d'Abonnement à durée déterminée, il n'est pas possible de passer à une formule d'abonnement inférieure (downgrade) pendant la durée de l'Abonnement. En revanche, il est possible de passer à une formule d'abonnement supérieure (upgrade) pour la durée restante. Ce changement est actif dès le lendemain de la demande.
- En cas d'Abonnement à durée indéterminée, le passage à une formule d'abonnement supérieure (upgrade) est possible à tout moment. Ce changement prend effet au début de la première période de quatre semaines suivant celle pour laquelle une domiciliation a déjà eu lieu ou a au moins été initiée.
- Le passage à une formule d'abonnement inférieure (downgrade) dans le cadre d'un Abonnement à durée indéterminée n'est pas possible pendant la durée minimale de l'Abonnement à durée indéterminée concernée.
- Après la durée minimale, un changement de ce type prend effet au début de la première période de quatre semaines suivant celle pour laquelle une domiciliation a déjà eu lieu ou a au moins été initiée, et uniquement moyennant la reprise de la durée minimale initiale de l'Abonnement au cours de laquelle le changement a été demandé. L'impact d'un passage à une formule d'abonnement inférieure ou supérieure sur le tarif d'abonnement dû est toujours examiné au prorata.
11. **Adaptation du prix des Abonnements à durée indéterminée :** Jims a le droit d'adapter le tarif des Abonnements à durée indéterminée. Le Membre est informé en temps utile d'un changement de prix. Jims respecte un délai raisonnable dans ce cadre avant l'application de l'adaptation de prix. Le Membre accepte que la notification soit effectuée par e-mail, par le biais de l'application mobile de Jims ou par le biais d'un décompte. Le Membre conserve le droit de résilier son Abonnement, sans frais, à la suite du changement de prix. Le Membre informe Jims de sa décision de résilier ou de modifier son Abonnement au plus tard un mois après l'envoi de la notification de l'adaptation du prix. L'Abonnement est résilié conformément aux présentes Conditions générales.
12. **Risque et responsabilité :** Sauf en cas de dommages résultant du dol, d'une faute grave ou intentionnelle de Jims, de ses préposés ou mandataires, Jims et/ou ses administrateurs, actionnaires, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des dommages directs, indirects, matériels, immatériels, fortuits ou consécutifs, de quelque nature que ce soit. Jims et/ou ses administrateurs, actionnaires, agents et représentants ne peuvent pas non plus être tenus responsables des dommages, de la perte ou du vol de biens qui appartiennent au Membre ou étaient en sa possession, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de la part de Jims, de ses préposés ou de ses mandataires. Jims recommande donc de ne pas emporter d'effets de valeur au Club et de ne pas les laisser non plus dans les casiers.
- Sans préjudice du premier paragraphe de la présente disposition et dans les limites du droit impératif, le recours aux services de Jims et la participation à un programme, à un cours collectif, à des parties de cours et/ou à des activités de quelque nature que ce soit se font entièrement aux propres risques du Membre. Le Membre est responsable des choix sportifs qu'il fait et doit demander conseil, le cas échéant, à un coach personnel, à un kinésithérapeute ou à un médecin. Le Membre est intégralement responsable de toute forme de dommage, direct ou indirect, qu'il a causé à Jims, à ses préposés ou à ses mandataires.
13. **Suspension de l'Abonnement :** un Membre a droit à une suspension sans motif uniquement dans le cas de l'Abonnement à durée indéterminée, et ce, pendant 56 jours par période de 52 semaines. Ces jours ne doivent pas être utilisés consécutivement.
- Chaque Abonnement (à la fois à durée déterminée et indéterminée) peut également être suspendu pendant la durée de la période fixée dans un certificat médical délivré par un médecin, qui stipule que le Membre ne peut pas faire d'exercice ou de sport pendant au moins un mois. Le Membre doit faire parvenir le certificat au plus tard 7 jours calendriers après la date de début de la période de suspension. Toutefois, le certificat médical du médecin ne peut pas porter sur une période dont la date de fin se situe dans le passé.
- La suspension d'un Abonnement est demandée par le Membre par e-mail à support@jims.be, via l'application mobile ou dans le Club où le Membre s'est inscrit ou dans le Club que le Membre a renseigné lors de son inscription en ligne.
- Pendant la période de suspension, le Membre ne doit payer aucune cotisation. Durant cette période, le Membre ne peut pas recourir aux services fournis par Jims et n'aura donc pas accès au Club. Pendant la période de suspension, le jeton d'accès ne peut pas non plus être cédé ou prêté à des tiers. En cas de suspension de l'Abonnement, la durée de l'Abonnement est prolongée de la durée de la suspension. La suspension n'est pas possible si le Membre a des dettes impayées à l'égard de Jims.
14. **Résiliation de l'Abonnement :** Hormis dans l'un des cas justifiant la résiliation immédiate de l'Abonnement (voir ci-après) ou sauf si le Membre a opté pour l'option Flex, le Membre ne peut pas résilier l'Abonnement à durée indéterminée (choix de 52 semaines) au cours des 52 premières semaines. À l'issue des 52 semaines, l'Abonnement se poursuivra automatiquement, sauf si le Membre s'y oppose au moins 4 semaines avant l'expiration de la durée des 52 premières semaines de l'Abonnement, par lettre recommandée au Service clientèle, par e-mail à support@jims.be ou via l'application mobile, après quoi le Membre recevra une confirmation de résiliation par e-mail à titre de preuve de la résiliation. À partir de la semaine 53, le Membre peut résilier l'Abonnement à tout moment, moyennant le respect du préavis de 4 semaines.
- Si l'option Flex a été choisie, l'Abonnement à durée indéterminée peut être résilié à tout moment, moyennant le respect du préavis de quatre semaines.
- Le délai de préavis prend toujours effet le premier jour de la période de quatre semaines suivant la notification de la résiliation. Par conséquent, l'Abonnement prend fin le dernier jour de la période de quatre semaines suivant la date de résiliation.
- L'Abonnement (à la fois à durée déterminée et indéterminée) peut prendre fin de manière anticipée, sans préavis ni indemnité, dans l'un des cas suivants :
- lorsque Jims modifie de manière permanente les heures d'ouverture d'une manière qui rend impossible la poursuite de l'Abonnement par le Membre, ce qui doit être prouvé par ce dernier ;
 - lorsque Jims modifie unilatéralement et de son propre chef les conditions essentielles de l'Abonnement, et lorsque les modifications sont manifestement au désavantage du Membre ;
 - lorsqu'il est définitivement impossible pour un Membre de continuer à pratiquer un sport ou des exercices pendant la durée de l'Abonnement en raison d'une blessure. Ce cas de force majeure doit être confirmé par le biais d'un certificat médical d'un médecin ;
 - lorsque le Membre doit déménager à l'étranger pour des raisons professionnelles, ce qui doit être prouvé par une attestation de l'employeur ou du donneur d'ordre ;
 - lorsque le Membre déménage et qu'aucun Club n'est situé dans un rayon de 20 kilomètres autour de son domicile. Le Membre apporte la preuve de sa résidence principale au moyen d'une attestation délivrée par la commune.
 - lorsque le Club où le Membre recourait habituellement aux Services de Jims déménage ou ferme et qu'aucun autre Club n'est situé dans un rayon de 20 kilomètres autour de l'ancienne adresse du Club fermé.
- Le Membre ne peut résilier son Abonnement que par lettre recommandée au Service clientèle, par e-mail à support@jims.be ou via l'application mobile. L'Abonnement est toujours résilié directement par le Membre auprès de Jims et jamais par l'intermédiaire d'un tiers.
- Jims peut immédiatement mettre fin à un Abonnement en cas de violation grave ou répétée des Conditions générales, du règlement d'ordre intérieur ou de tout autre comportement inacceptable. Quoi qu'il en soit, Jims a le droit de mettre fin à l'Abonnement avec effet immédiat en cas de retard de paiement d'au moins deux Cotisations de quatre semaines, sans annulation d'une quelconque obligation de paiement. Jims en informera le Membre par e-mail ou par courrier recommandé. Le cas échéant, les cotisations impayées sont exigibles sans mise en demeure et de plein droit. Lorsque Jims résilie un Abonnement de sa propre initiative et que le Membre concerné souhaite souscrire un nouvel Abonnement après quelque temps, Jims applique des critères objectifs et non discriminatoires afin d'évaluer l'acceptation ou non de la nouvelle demande d'Abonnement.
15. **Code de conduite du secteur du fitness :** Jims s'engage à respecter le « Code de conduite du secteur du fitness ». Ce Code de conduite est disponible sur le site web du SPF Économie via www.economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Ventes/Code-de-conduite-fitness.pdf ainsi que dans les Clubs, à l'accueil, sur simple demande.
16. **Règlement d'ordre intérieur :** Avant d'entrer dans un Club ou de recourir aux services de Jims, le Membre déclare avoir (pris) connaissance du règlement d'ordre intérieur ci-après et s'engage à l'observer et à le respecter à tout moment :
- Les Membres recourent aux services de Jims en portant une tenue de sport appropriée, incluant des chaussures de sport.
 - L'utilisation d'une serviette est obligatoire lors des entraînements sur les sites exploités par Jims.
 - Respecter les autres membres et les collaborateurs de Jims, ainsi que le matériel.
 - Les appareils de sport et les accessoires (éléments mobiles) doivent être nettoyés immédiatement après leur utilisation au moyen des produits prévus à cet effet.
 - Les éléments mobiles (poids, haltères, etc.) doivent être immédiatement remis en place après leur utilisation.
 - En cas de casiers avec cadenas, les cadenas doivent être enlevés en quittant le Club. Dans le cas contraire, Jims enlèvera ces cadenas à la fin de la journée et disposera le contenu du casier parmi les objets trouvés, sans contestation de la part du Membre ni droit à une indemnité. Les cadenas peuvent être achetés au comptoir ou auprès des collaborateurs. Si des casiers pourvus d'un code n'ont pas été libérés à la fin de la journée, Jims les ouvrira également selon les mêmes modalités que les casiers pourvus d'un cadenas. Le Membre est personnellement responsable de ce qu'il laisse dans les casiers.
 - L'utilisation d'un téléphone portable est autorisée dans les Clubs. Toutefois, Jims demande au Membre de libérer les appareils pendant ses pauses ou lorsqu'il ne s'entraîne pas. La prise de photos et de vidéos est autorisée à condition que les autres membres ou les collaborateurs de Jims qui y sont présents aient marqué leur accord.
 - Il est interdit d'avoir avec soi ou de consommer du tabac, de la drogue ou des substances illicites.
 - Le coaching ou Personal Training d'autres membres au sein ou sur les sites des Clubs n'est pas autorisé. L'activité de Personal Training est soumise à une réglementation stricte. Pour pouvoir exercer ce genre d'activité, les conditions suivantes doivent être remplies : (1) Il faut être titulaire d'un diplôme reconnu qui répond à toutes les exigences de Jims pour pouvoir encadrer les membres dans un environnement sûr ; (2) Il faut disposer d'une convention signée entre Jims et le Personal Trainer, (3) ainsi que de l'accord du club manager.

17. Questions ou plaintes : Jims demande au Membre de toujours contacter le Service clientèle en premier lieu en cas de question ou de plainte. Jims s'efforce de régler les litiges à l'amiable dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible de trouver une solution à l'amiable, le Membre peut soumettre le litige au Service de Médiation pour le Consommateur (www.mediationconsommateur.be). À défaut de solution extrajudiciaire, le litige sera soumis aux tribunaux compétents en Belgique et au droit belge.
18. Validité et modification des Conditions générales : Si l'une des dispositions des Conditions générales s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions générales par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions générales. Le fait que Jims omette de faire valoir l'application stricte d'une ou de plusieurs dispositions de ces Conditions n'implique nullement le renoncement tacite aux droits dont elle dispose et ne l'empêche pas de la faire valoir ultérieurement.

Jims peut modifier ses Conditions générales à tout moment.

Pour les Membres ayant un Abonnement à durée déterminée, les Conditions générales, telles que notifiées au Membre et acceptées par lui au plus tard lors de la souscription, restent d'application.

Pour les Membres ayant un Abonnement à durée indéterminée dont la durée minimale a déjà expiré, les conditions modifiées seront d'application à la date d'entrée en vigueur indiquée après la notification au Membre du contenu des conditions modifiées par Jims.

Pour les Abonnements à durée indéterminée dont la durée minimale n'a pas encore expiré, les conditions modifiées seront également d'application à la date d'entrée en vigueur indiquée et après la notification au Membre du contenu modifié des Conditions, mais jamais avant l'expiration de la durée minimale.

Jims respecte un délai raisonnable entre la notification des conditions modifiées et leur application afin que le Membre ait la possibilité de résilier son Abonnement sans frais en cas de non-acceptation des conditions modifiées.

Le Membre notifie cette décision de résiliation à Jims au plus tard avant la date d'entrée en vigueur des Conditions modifiées. Tout recours par le Membre aux services fournis par Jims, tels que la participation à un cours collectif, l'utilisation du jeton d'accès dans un Club, etc., après la notification et la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions confirme également que le Membre n'a pas voulu notifier de résiliation de l'Abonnement à Jims.

Toute modification des Conditions est toujours notifiée au Membre par e-mail (si disponible) ainsi que sur le site web, via l'application mobile et dans les Clubs.

19. Protection de la vie privée et des données à caractère personnel : Les services tels que décrits dans les présentes Conditions nécessitent la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel concernant le Membre. La protection des données à caractère personnel du Membre est extrêmement importante pour Jims. Jims s'efforce dès lors de les protéger au mieux et, en cas d'utilisation de ces données, de toujours garantir les droits du Membre conformément aux règles applicables en matière de vie privée et de protection des données à caractère personnel. Jims traite les données à caractère personnel du Membre aux fins et sur la base des fondements juridiques tels que décrits dans la Déclaration de confidentialité. La Déclaration de confidentialité peut être consultée en ligne sur le site web ou une copie peut être obtenue en s'adressant au Service clientèle. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Membre s'engage à informer Jims en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à Jims de fournir un service correct.

VO202502270